



Conditions Générales de Ventres

www.amielutz.com



Mise à jour en Janvier 2024

(Article L411-6 du Code du commerce)

Les conditions s'appliquent à l'exception des dispositions particulières spécifiées dans la proposition.

PRÉAMBULE

La société MANDALA SKILL désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 5 Rue du 65^{ème} Régiment d'infanterie, 44000 Nantes. La société MANDALA SKILL met en place et dispense des formations relevant du champ de la formation professionnelle continue (Article L 6313-1 du code du travail) y compris des Bilans de Compétences. Les formations dispensées par MANDALA SKILL sont dispensées en présentiel et en distanciel.

Le terme « client » désigne toute personne particulier ou entreprise co-contractant un contrat de formation avec MANDALA SKILL.

MANDALA SKILL
Amelie.lutz@mandalaskill.com
/ 06 29 50 00 24
SIRET : 978 850 147 00015
SASU au capital : 1 000 €



Article 1 – Objet et champ d’application

Les présentes conditions régissent toutes propositions techniques et commerciales, offres, commandes, confirmations de commandes, factures, ventes et toutes relations commerciales contractuelles ou précontractuelles et prévalent sur les clauses contraires qui pourraient figurer dans les conditions générales d’achat du Client. Toute dérogation aux présentes conditions ne sera considérée comme acceptée qu’après avoir reçu l’accord écrit et préalable de MANDALA SKILL. La passation d’une commande par le Client emporte l’adhésion sans réserve de ce dernier, aux présentes conditions, sauf conditions particulières agréées d’un commun accord. MANDALA SKILL peut transférer à un tiers les droits et obligations résultant des présentes conditions, sans autorisation préalable, y compris sans limitation, pour toute cession de créance, affacturage, titrisation ou toute opération aux fins de financement de créances.

En outre, MANDALA SKILL pourra sous-traiter tout ou partie des prestations objet de la commande. Dans ce cas, MANDALA SKILL restera garant des obligations ainsi sous-traitées.

Article 2 – Devis et Commande

Les offres et devis sont valables pour une durée de 30 jours prenant effet à leur date d’établissement. Les offres et devis ne sauraient lier MANDALA SKILL avant formation d’un contrat de prestations ou acceptation de la commande reprenant leurs termes.

Le contrat de prestations (ci-après le « Contrat ») est formé dès la signature par le Client de l’offre ou devis de MANDALA SKILL ou, en l’absence de ce document, dès l’acceptation par MANDALA SKILL de la commande émise par le Client.

Le client s’engage à retourner dans les plus brefs délais à MANDALA SKILL un exemplaire signé et tamponné du contrat ou de la convention.

Article 3 – Modification de contrat :

Toute modification demandée par le Client d’un Contrat en cours d’exécution devra être expressément acceptée par MANDALA SKILL.

Cette modification de contrat, notamment concernant son report donnera lieu à la signature d’un avenant au contrat.

Les prix et les délais prévus pourront être revus en conséquence. MANDALA SKILL ne sera tenu à aucune obligation faute d’accord sur les termes de la nouvelle proposition commerciale et en particulier les prix et délais.

Article 4 – Résiliation du contrat :

MANDALA SKILL
Amelie.lutz@mandalaskill.com
/ 06 29 50 00 24
SIRET : 978 850 147 00015
SASU au capital : 1 000 €



4-1 : à l'initiative du client

Toute annulation d'une formation par le Client doit être communiquée par écrit.

À compter de la date de signature du contrat de formation ou de la convention de formation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Passé le délai de rétractation et en cas d'annulation ou d'arrêt de la prestation en cours, le Client s'engage à payer à MANDALA SKILL :

- L'intégralité des factures émises par MANDALA SKILL au titre des prestations réalisées,
- Les frais financiers supportés par MANDALA SKILL en raison de la résiliation des accords conclus avec ses sous-traitants pour l'exécution de la prestation prévue.

4-2 : Forces majeures :

Les obligations des parties seront suspendues, et leur responsabilité ne sera pas engagée, en cas de survenance d'événements imprévisibles ou échappant à la volonté des parties (tels que : incendie, inondation, tornade, tremblement de terre, guerre déclarée ou non, émeute, grève, lock-out, difficultés de transport, acte de l'autorité publique) empêchant la partie concernée d'exécuter ses obligations dans des conditions normales.

4-3 : à l'initiative de MANDALA SKILL :

MANDALA SKILL se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler une formation dans le cas où le client ne se conformerait pas aux présentes conditions générales ou au règlement intérieur de MANDALA SKILL.

Article 5 – Abandon de la formation :

Dans le cas de l'abandon d'une formation par un stagiaire, MANDALA SKILL proposera un report de dates de formation ou la participation à une session ultérieure afin d'éviter l'abandon du stagiaire.

Dans tous les cas, la demande d'abandon devra être motivée par écrit.

Article 6 – Prix et modalités de paiements :

Sauf disposition contraire, les prestations seront facturées à la fin de la prestation. Les prix sont payables par virement nets et sans escompte et sont exigibles à 30 jours date de facture, même si l'exécution du Contrat a donné lieu à réclamation ou litige.

Les frais de transport et de séjour hors site du Client agréé d'un commun accord, engagés par MANDALA SKILL à la demande du Client, seront facturés en sus.



Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'intérêts de retard calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal.

Le non-paiement à l'échéance peut entraîner, sans mise en demeure préalable, la suspension immédiate de la réalisation des prestations en cours et le report des délais d'exécution par MANDALA SKILL d'une durée au moins égale au retard de paiement, voire la résiliation du Contrat aux torts du Client, sans que la responsabilité de MANDALA SKILL puisse être recherchée.

Article 7 – Propriété intellectuelle :

La totalité des livrables - informations, documents et résultats - créés spécifiquement par MANDALA SKILL pour le Client dans le cadre strict des prestations objet d'un Contrat sera considérée, dès son paiement à MANDALA SKILL, comme une œuvre de commande, et les droits d'auteur y afférents, y compris le droit d'utilisation, d'exploitation et de représentation, sans distinction du support ou du média utilisé pour l'exercice de ces droits, pour le monde entier, seront transférés au Client.

Nonobstant ce qui précède, MANDALA SKILL reste seul propriétaire de son savoir-faire, y compris les idées et concepts utilisés et/ou développés pour les besoins du Client ainsi que de ses droits de propriété intellectuelle antérieurs ou développés indépendamment des prestations objet du Contrat (« DPI Antérieurs ») que MANDALA SKILL pourrait être amené à utiliser dans le cadre des prestations.

Le Client bénéficiera d'une licence gratuite, non exclusive, sans droit de sous-licencier, pour utiliser les DPI Antérieurs qui s'avèreraient indispensables à l'exploitation des études, travaux et documents précités.

Article 8 – Garanties de MANDALA SKILL :

MANDALA SKILL garantit que les prestations seront réalisées par du personnel compétent et selon les règles de l'art. AUCUNE AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, ECRITE, ORALE OU IMPLICITE (Y COMPRIS LES GARANTIES DE CONVENANCE A UN USAGE PARTICULIER) NE SERA APPLICABLE. Aucune réclamation concernant un élément des prestations réalisées et résultats obtenus ne pourra être faite plus de trente (30) jours après la réalisation des prestations ou résultats en cause, sauf s'il s'avère que cette réclamation ne pouvait raisonnablement pas être faite dans ce délai, auquel cas la réclamation pourra être faite à tout moment dans les trente (30) jours suivant la première constatation du dysfonctionnement ou, au plus tard, suivant l'achèvement des prestations par MANDALA SKILL.

Toute réclamation devra être détaillée sur la fiche « réclamation » fournie par MANDALA SKILL.

Article 9 – Devoir de coopération :

MANDALA SKILL
Amelie.lutz@mandalaskill.com
/ 06 29 50 00 24
SIRET : 978 850 147 00015
SASU au capital : 1 000 €



Le Client s'engage à fournir à MANDALA SKILL tous documents et informations raisonnablement requis par MANDALA SKILL pour l'exécution des prestations, ainsi que les moyens matériels nécessaires à leur bon déroulement (en particulier bureau, téléphone et ordinateur équipé de logiciels bureautiques et connectés avec accès à Internet).

Le Client nommera un interlocuteur unique disposant des compétences, de l'expérience ainsi que de l'autorité nécessaire pour prendre toute décision à l'égard des solutions proposées par MANDALA SKILL.

Au titre de ce devoir de coopération, le Client informe MANDALA SKILL de toute contrainte dont le Client a connaissance et qui pourrait avoir une incidence sur la réalisation des prestations.

Article 10 – Responsabilité :

Sauf dispositions légales contraires, la responsabilité totale de MANDALA SKILL pour tous types de réclamations, pour toutes pertes et dommages résultant ou liés aux prestations, ne pourra en aucun cas excéder le montant du prix hors taxes du Contrat portant sur la ou les prestations ayant causé le dommage et effectivement versé dans le cadre du Contrat. Le Client, ses salariés, agents, sous-traitants, et leurs assureurs respectifs, renoncent à tous recours à l'égard de MANDALA SKILL, ses salariés, agents, sous-traitants, et leurs assureurs respectifs, au-delà de la limite de responsabilité visée au présent article.

En aucun cas, quel que soit le fondement, MANDALA SKILL, ses salariés, ses agents, ses fournisseurs ou sous-traitants, ou l'un quelconque de ses directeurs ou représentants, ne pourront être tenus responsables des dommages immatériels (consécutifs ou non) et des dommages indirects, y compris notamment pour préjudice moral, préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, de bénéfice ou de chiffre d'affaires, manque à gagner, recours de tiers contre le Client, perte de clientèle ou de données. Les présentes limitations et exclusions s'appliqueront même si la possibilité de tels dommages était connue ou aurait pu raisonnablement être prévue par MANDALA SKILL.

Article 11 – Confidentialité :

Les offres, documents, informations, connaissances ou données (les « Informations ») échangées préalablement à et au cours de l'exécution des prestations sont par nature confidentielles. Ces Informations ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers, et ne doivent être utilisées par l'une ou l'autre des Parties que dans le seul but d'établir et d'évaluer l'offre puis, le cas échéant, d'exécuter les prestations en résultant. En conséquence, chacune des Parties s'engage à préserver le caractère confidentiel des Informations et à ne pas les révéler ou laisser à la disposition de tiers (hormis ses sociétés affiliées et sous-traitants ayant besoin d'en connaître pour les besoins de la prestation) et à prendre des mesures de précautions au moins similaires à celles qu'elle observe habituellement pour ses propres informations confidentielles.



Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations développées par l'une des Parties d'une manière indépendante et les informations qui étaient dans le domaine public ou qui y tombe sans que le bénéficiaire ait commis de faute.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur pendant une durée de trois (3) ans suivant la date d'émission de l'offre ou, selon les cas, l'expiration du Contrat.

Sur demande expresse et écrite du Client lors de l'entrée en vigueur du Contrat, MANDALA SKILL s'engage à ne faire aucune communication publique sur les travaux réalisés pour le compte du Client. Nonobstant ce qui précède, MANDALA SKILL pourra faire référence au projet sans révéler d'Informations appartenant au Client.

Article 12 – Informatique et liberté :

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à MANDALA SKILL sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 20 Juin 2018 et désormais en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par email ou par courrier adressé à MANDALA SKILL.

Article 13 – Sécurité :

Le Client s'engage à communiquer à MANDALA SKILL les règles d'hygiène et de sécurité applicables sur le(s) site(s) où seront exécutées les prestations, MANDALA SKILL s'engageant à les respecter. Par ailleurs, les Parties se soumettront à la réglementation en vigueur en matière de plan de prévention.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour lui d'une éventuelle atteinte aux fichiers, mémoires, documents ou autres éléments pouvant être impactés par la réalisation des prestations. Le client se prémunira à cet effet (et garantit MANDALA SKILL à ce titre) contre les risques en maintenant en permanence un double desdits documents, fichiers et supports. Il assurera la sauvegarde de ses données et programmes et s'engage à ne confier à MANDALA SKILL que des copies.

Article 14 – Loi applicable et attribution de compétences :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.



En cas de litige survenant entre MANDALA SKILL et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nantes.

Aucune action quelle qu'en soit sa forme relative à toute obligation visée dans les présentes conditions générales ne pourra être intentée par le Client plus de deux ans après la cause de ladite action.